

M. l'Orateur: Je rappelle aux honorables députés qu'il ne reste que quelques minutes avant la fin de la période des questions. L'honorable député de Lotbinière peut poser une question supplémentaire, et je passerai au prochain sujet immédiatement après.

M. Fortin: Je vous remercie, monsieur le président. Étant donné que le très honorable premier ministre, en répondant à ces questions, parle au passé, est-ce que cela signifierait qu'il maintient sa même stratégie au sujet de ces relations ou de cette politique, ou devons-nous comprendre par là que le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de ramener ce sujet sur le tapis lors des prochaines discussions fédérales-provinciales?

Le très hon. M. Trudeau: Je crois, monsieur le président, que le député s'est mépris encore une fois sur ma réponse. Je répète que s'il consulte la lettre que j'ai envoyée au premier ministre du Québec au début du mois de mars, il constatera le contraire et que le gouvernement fédéral est prêt non seulement à faire les ajustements dont il s'agit dans le domaine des allocations familiales, mais aussi à discuter d'ajustements dans d'autres domaines relatifs à la législation sociale.

* * *

LES ÉLECTIONS

BILL RELATIF AUX DÉPENSES D'ÉLECTION—LA DATE PROBABLE DE MISE EN VIGUEUR

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question a trait au projet de loi que le président du Conseil privé a déposé aujourd'hui à la demande du premier ministre. Ce dernier pourrait-il nous dire, d'après les consultations qu'il a eues, le temps qu'il faudra à ce projet de loi pour entrer en vigueur après son adoption?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à une question de cette nature qu'on m'a posée ici-même ou en dehors de la Chambre, en disant qu'à notre avis, ce projet de loi était si bien conçu et si près des recommandations du comité Barbeau qui comptait d'éminents députés conservateurs et néo-démocrates, et qu'il s'en tenait de si près également aux recommandations du comité spécial de la Chambre, qu'il pourrait être adopté à l'unanimité aussitôt que l'opposition en aura pris connaissance. On pourrait y procéder demain par consentement unanime.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre n'a pas tout à fait saisi la question. Indépendamment de la valeur de ce bill dont nous déciderons une fois que nous l'aurons étudié, peut-il nous dire s'il a eu des discussions ou des consultations avec des hauts fonctionnaires, qui lui permettraient de dire à la Chambre combien de temps s'écoulera entre la sanction royale et l'entrée en vigueur de la loi?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas directement abouché à ce propos avec les directeurs des élections, mais on m'informe que d'après la loi électorale actuelle, il est difficile qu'une mesure législative modifiant la loi électorale soit appliquée si le directeur des élections ne dispose pas d'une période de six mois après l'adoption du bill. Bien sûr, la Chambre a toujours la latitude, si elle le désire, de modifier les dispositions de la

loi antérieure et de décider unanimement d'appliquer la loi à partir d'après-demain.

M. Baldwin: Déposez le projet de loi et voyez ce que nous en ferons.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le temps va nous manquer. En toute déférence envers le député, on pourrait sans doute reprendre ce sujet demain. Pour l'instant, la parole est au député de Dartmouth-Halifax-Est.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'EMPRISE ÉTRANGÈRE—LE CAS DES REMORQUEURS CANADIENS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, je crois qu'il n'y a aucune chance pour que je sois entendu. J'ai une question à poser au ministre des Transports au sujet de la conservation au registre du Canada, si cela est possible, des activités des remorqueurs. Le ministre envisagerait-il de retarder l'approbation de demandes de transfert du registre canadien des activités des remorqueurs sur la côte est et sur le Saint-Laurent, jusqu'à ce que les articles essentiels du projet de loi présentés par son collègue, au sujet des prises de contrôle étrangères, puissent entrer en vigueur et s'appliquer à ce cas particulier?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais prendre note de cette proposition avec plaisir. Je ne sais pas exactement quels sont nos pouvoirs juridiques en cette matière, mais je suis tout prêt à les étudier.

LE BILL RELATIF À LA MAINMISE ÉTRANGÈRE—L'ÉTUDE DE LA MESURE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre, qui attache parfois une grande importance à ce que le bill relatif à la propriété étrangère entre en vigueur aussitôt que possible. J'aimerais lui demander quand on doit commencer à étudier ce projet de loi à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est là un sujet dont devraient discuter les leaders de la Chambre. Je pense que cette semaine tous les partis ont convenu que nous devrions adopter le bill le plus vite possible afin de nous occuper du projet de loi relatif au supplément de revenu garanti et à la pension des anciens combattants. Dès que les partis se seront entendus pour adopter d'autres bills, quels qu'ils soient, à l'unanimité ou presque immédiatement, nous serons prêts à leur accorder une haute priorité.

M. l'Orateur: Le député de Frontenac-Lennox et Addington a la parole.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je viens de donner la parole au député de Frontenac-Lennox et Addington. Si l'honorable député veut poser une question supplémentaire, la présidence lui donnera la parole à son tour.